

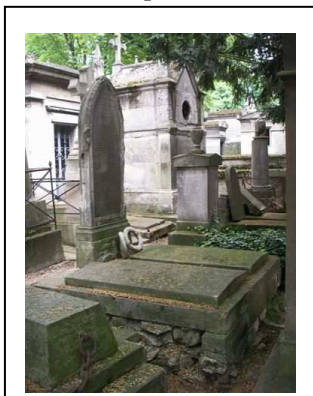
Aidez-moi à récompenser la fidélité !

L'année dernière à la même époque je fis appel à mécène pour la restauration de la sépulture Marchand.

Je pensais m'adresser à une entreprise, à des professionnels du spectacle dont certains ont choisi, avec qualité et succès, Napoléon et l'époque napoléonienne comme sources de leurs revenus.

D'aucuns estiment qu'un petit retour n'est pas impensable !

La sépulture Marchand au Père-Lachaise contient 14 corps dont :



Marguerite Broquet, veuve MARCHAND, Fidèle Première berceuse du Roi de Rome qu'elle suivit à Vienne, mère de Louis, fidèle valet de chambre et ami de Napoléon à Sainte-Hélène, d'Henriette, fille de garde-robe de l'Impératrice.

La concession de cette sépulture a été reprise par la Ville de Paris. Je suis intervenu à temps avant destruction et j'ai obtenu une autorisation exceptionnelle de restauration dans un temps limité.

Pour le financement, le Souvenir napoléonien, après un premier refus, a accordé le 24 septembre 2008, 2500 euros, suite à la suggestion du Président Zins de présenter à nouveau ma demande de financement. Mais cette somme étant de loin insuffisante, j'ai décidé de renoncer aux 1000 euros que notre fidèle trésorier avait fait voter par surprise pour compenser mon importante participation bénévole aux frais de fonctionnement de l'ACMN ; plusieurs membres ont par ailleurs spontanément déjà envoyé une participation ; j'espère que d'autres membres s'associeront à cet effort.

Par ailleurs, le représentant en France de la Société napoléonienne internationale m'a informé que Ben Weider, son président, avait décidé quelques jours avant sa disparition, par téléphone, de financer la totalité de la restauration : mais son fils aîné et le nouveau président ont décidé de ne pas donner suite...
Le président.

Le Comité directeur vous souhaite une bonne et heureuse année 2009.



COTISATION 2009 : *Inchangée, ayez à cœur de la payer rapidement !*

Membre actif : 35 €, Cotisation de soutien : 40 €, Membre bienfaiteur : à partir 50 €,

Membre fondateur donateur : à partir de 80 euros, Jeune et étudiant de moins de 21 ans : 15 euros

Famille (un bulletin) : ajout de 8 euros, à une des cotisations précédentes, par membre supplémentaire.

Associations locales : 1,5 euro par membre (Un bulletin par 20 cotisations)

MODES DE PAYEMENT : · Domiciliés à l'étranger : Les chèques doivent pouvoir être perçus en France, sans frais, pour la somme exacte en euros. Les meilleures solutions sont le mandat-poste international, ou le virement postal sur CCP (CCP 45900 La Source chèques, Compte ACMN : SCE 37 208 23 N).

Belgique : Trésorier ACMN Belgique : M. Yves Meessen rue Verte-Voie, 18 B-4890 Thimister ou, versement au compte n° 196-5812569-93 au nom de M. Yves Meessen, avec la mention : Cotisation ACMN (**attention** : nouveau numéro de compte).

Nom, prénom :

Si changés Adresse :

Téléphone, e-mail :

Montant cotisation : _____ euros

Remarques :

Date naissance (facultatif) :

Date et signature :

ASSOCIATION POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS NAPOLÉONIENS
ADMINISTRATION : 31, RUE DE LA BOURBONNERIE 78690 LES ESSARTS LE ROI